

L'an deux mille dix-sept et le deux février, le Bureau de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, légalement convoqué le 27 JANVIER 2017, s'est réuni en son siège à 16 heures 30, sous la présidence de Monsieur François Commeinhes, Président.

**Etaient présents :**

François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Henry FRICOU, Eliane ROSAY, Gérard CANOVAS, Francis VEAUTE, Michel GARCIA, Norbert CHAPLIN, Magali FERRIER, Jacques ADGE, Lucien LABIT, Christophe DURAND, Lucien VIDAL

**Etaient absents représentés :**

Yves MICHEL à Norbert CHAPLIN, Emile ANFOSSO à François COMMEINHES, Pierre BOULDOIRE à Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance :**

Magali FERRIER

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Dossiers soumis à décisions :

2017-001	<b>Commission de suivi de site de Oïkos - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-002	<b>Commission de suivi de site de l'UVE - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-003	<b>Commission de suivi de site pour le dépôt pétrolier GDH à Frontignan la Peyrade (Ex-CLIC) - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-004	<b>Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE
2017-005	<b>Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques Languedoc-Roussillon (GIHP) - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2017-006	<b>Conseil d'administration de la Plateforme d'aide à la Création d'Activités de l'Hérault (PFAC 34) - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-007	<b>Association Scène Nationale de Sète et du bassin de Thau - Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau au Conseil d'Administration</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-008	<b>Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) - Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-009	<b>Assemblée des territoires de la Région Occitanie - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-010	<b>Club des Croisières de Sète - Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE
2017-011	<b>Comité National d'Action Sociale (CNAS) - Désignation du délégué local des élus représentant la Communauté d'agglomération du bassin de Thau au sein de l'assemblée départementale</b> Rapporteur : COMMEINHES François	Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

III. Questions diverses,

Plus aucune décision n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.

Vu pour être affiché le 09/02/17 conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du CGCT,

Pour le Président et par délégation,

Frontignan, le 07 FEV. 2017

  
Patrice Millet,

Directeur Général des Services de Thau agglo

Conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte complet des décisions mentionnées ci-dessus sera publié lors du prochain numéro du Recueil des actes administratifs de Thau agglo, consultable au sein de l'ensemble des communes membres ainsi qu'au siège de Thau agglo ( <http://www.thau-agglo.fr/>)